



Association Saint-Maurice du Perreux

21 Allée de Bellevue – 94170 Le Perreux sur marne

Bulletin d'inscription – **PILATES** – gymform@asmp.asso.fr A renvoyer à l'adresse ci-dessus ou à transmettre à votre responsable de section

Nom (M./Mme/Mlle) :			
Prénom :			
Date de naissance :/...../..... (jj/mm/aaaa)		Sexe : M / F	
Adresse :			
Ville :Code postal.....			
☎ : 01...../ 06.....		Adresse mail en Majuscules ✉ :@.....	
Numéro de téléphone en cas d'urgence :/...../...../...../			
Pièces à fournir : Le questionnaire de santé est disponible dans l'onglet « Fiche d'inscription » sur le site			
Réponse obligatoire au questionnaire de santé (décret 20 avril 2017) - 1 réponse positive ou 1ere inscription : Certificat médical obligatoire - Certificat médical déjà transmis. : 2018 ou 2019 ou 2020 (Entourez l'année)		Nouveau certificat Médical Daté du :/...../.....	Facture Oui/ Non
Règlement : Chèque à l'ordre de l'ASMP, coupons sport +3% Trois chèques maximum, encaissés en fin de mois.		Nombre Chèques	Espèces
J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des documents cités au verso de la fiche d'inscription Date, le : /..... / 2020			Droit à l'image OUI NON
Signature : Signature des parents pour les mineurs :			
<u>Reprise des cours le</u> : Lundi 7 septembre 2020 au 21 allée de Bellevue – 94170 Le Perreux sur marne L'association décline toute responsabilité en dehors des cours. Pas de cours sans dossier complet			
	Salle A.S.M.P.		Tarifs annuels (Sous réserve de la date effective de reprise des cours et des contraintes sanitaires). - 1 feuille d'inscription par activité. - Inscription à l'association 20€ inclus.
Lundi	15h45 à 16h45	Eléonore	Activité principale : 1h00 hebdomadaire : 220 € 2h00 hebdomadaire : 345 € 3h00 et plus hebdomadaire : 422 €
Mercredi	09h30 à 10h30 10h30 à 11h30 (gym Pilates)	Eléonore	
Vendredi	19h30 à 20h30 (Pilates MAT 2/3)	Cristina	
Samedi	11h15 à 12h15 12h15 à 13h15	Claire Eléonore	Activité secondaire : (*) 1h00 hebdomadaire : 150 € (*) = Hip Hop, Danse Jazz, Zumba, Teen Dance Mix, Gym, 2eme personne même famille = -15€ et plus = -30€

Informations annexes

1. Assurance complémentaire

Au vu de l'article 38 de la loi n°84610 du 16-07-1984 modifiée, nous vous informons de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet, et tenons à votre disposition des notes d'informations et des formulaires de contrat, dont ceux de notre assurance de groupe auquel vous êtes systématiquement assuré.

2. Règlement intérieur de l'Association

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

3. Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

a. Celui du site Internet

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, en bas de la : *page d'accueil, onglet Mentions légales*

b. Celui de l'association

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

4. Questionnaire de santé

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*

5. Charte Ethique du sport

Sur notre site internet www.asmp.asso.fr, aux onglets : *L'Association / Fiches d'inscription*